

## Communiqué de presse

Berne, le 20 mai 2020

### Aide en faveur du vin suisse : un premier pas dans la bonne direction

**A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Le 20 mai 2020, le Conseil fédéral s'est positionné pour la vitiviniculture suisse en mettant en place, par voie d'ordonnance, une mesure exceptionnelle de soutien. Les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée AOC pourront être déclassés et vendus en vin de table ! Cette mesure visant à diminuer les stocks sera assortie d'une aide financière de 10 mio de francs de la Confédération et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020. La branche estime que c'est un premier pas dans la bonne direction, le CF répond ainsi à la demande faite par écrit le 3 avril par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS et la Fédération des vignerons FSV. La priorité est maintenant mise sur la valorisation des vins suisses grâce à une promotion forte et la mise en place d'une réserve climatique.**

Les mesures décidées mi-mars 2020 ont amené à la fermeture des principaux canaux de vente du secteur vitivinicole et donc au blocage presque total des ventes directes. La vitiviniculture, sans doute le secteur agricole le plus touché, est plongée dans une situation de crise sans précédent, à l'instar des autres pays viticoles dans le monde. En regard de cette situation, le Conseil fédéral a décidé de soutenir la branche au moyen d'une mesure exceptionnelle de déclasserement volontaire de vin AOC. En vue de gérer une partie des vins indigènes excédentaires AOC, les entreprises qui déclassent des vins AOC en vin de table pourront donc être soutenues financièrement. Ceci représente une solution partielle pour pérenniser la branche et diminuer les stocks au regard de situation inédite actuelle.

L'IVVS et la FSV saluent cette décision qui permettra des débouchés nouveaux et qui représente une réponse adaptée à l'incertitude actuelle. La branche attend un engagement clair de la part des cantons vitivinicoles dans le but d'élargir le cercle des bénéficiaires de cette aide. La branche se focalise sur trois axes principaux de valorisation des vins suisse :

- L'aspect viticole et donc technique de la problématique des caves pleines : La mesure prise par le Conseil fédéral y répond partiellement. Cette aide financière au déclasserement permettra également au vin suisse de se positionner sur le marché du vin de table, monopolisé aujourd'hui par le vin importé. Cela pourra donc créer, à terme, de nouveaux débouchés permettant au vin suisse de participer à la valorisation d'autres produits suisses tels que les mélanges pour fondue.
- La promotion des vins suisses : Globalement les moyens mis dans la promotion doivent être revus à la hausse afin de valoriser les vins qui, en comparaison internationale lors des concours, raflent autant de médailles, sinon plus proportionnellement que les grandes nations viticoles. Divers projets ambitieux de promotion sont attendus tels que Swiss Wine Summer, projet piloté par Swiss Wine Promotion.
- La mise en place d'une réserve climatique : Celle-ci permettra de mieux équilibrer les récoltes d'une année à l'autre et donc de répondre de manière plus efficiente à la demande en renforçant la position des vins suisse sur le marché.

Cette mesure de déclasserement répond au besoin immédiat de retrouver de l'espace pour l'encavage. Cela à cause du retard des ventes de 3-4 mois enregistré et les prochaines vendanges à venir. Or à présent la branche attend un engagement de la population, de la grande distribution, du secteur Horeca et du commerce en faveur du vin suisse. Des mesures sur le long terme sont également en cours de discussion. L'IVVS et la FSV avaient déposé plusieurs suggestions de soutien à la vitiviniculture auprès du Conseil fédéral le 3 avril 2020, sur lesquelles elles attendent encore une

réponse. Ces propositions auraient des effets sur du plus long terme et nécessitent une analyse plus approfondie du Conseil fédéral.

### **Renseignements complémentaires**

Marco Romano, président de l'IVVS (079 425 14 31 ; [marco.romano@parl.ch](mailto:marco.romano@parl.ch) )

Frédéric Borloz, président de la FSV (079 204 43 30 ; [frederic.borloz@parl.ch](mailto:frederic.borloz@parl.ch))

Hélène Noirjean, secrétaire générale de l'IVVS et directrice de la FSV (079 394 80 87 ;  
[helene.noirjean@fsv.ch](mailto:helene.noirjean@fsv.ch))